



Comité de Bassin

Séance plénière dématérialisée du 3 mai 2021

consultation à distance du 26 avril (10h) au 3 mai 2021 (8h)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le trois mai à huit heures, le comité de bassin Loire-Bretagne a pris acte, sous la présidence de Monsieur Thierry Burlot, président du comité de bassin, des résultats de la consultation dématérialisée qui s'est déroulée du vingt-six avril au trois mai deux mille vingt et un.

Le présent registre comprend la délibération 2021-05.

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

1. Diffusion.....	1
2. Délibérations.....	2
3. Liste de présence.....	6

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière dématérialisée du 3 mai 2021

(consultation à distance du 26 avril au 3 mai 2021)

Délibération n° 2021 - 05

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2021-2030

CONTRIBUTION DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Le comité de bassin Loire-Bretagne, délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire),
- vu l'avis de la commission relative aux Milieux naturels, consultée du 13 au 20 avril 2021,

DÉCIDE :

Article 1

de valider les propositions, jointes en annexe de la présente délibération, contribuant à l'enrichissement de la stratégie nationale biodiversité 2021-2030. Cette contribution sera celle transmise au secrétariat d'État chargé de la biodiversité ;

Article 2

de donner mandat aux services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour compléter la trame, mise à disposition par le secrétariat d'État chargé de la biodiversité, pour répondre à cette appel à contribution et jointe en annexe de la présente délibération, en reprenant les propositions validées au point précédent. L'ensemble final des fiches produites sera communiqué au comité de bassin.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLLOT



Comité de bassin Loire-Bretagne

Contribution à l'élaboration de la Stratégie Nationale Biodiversité 2021-2030

15 mesures pour la biodiversité dans le bassin Loire-Bretagne

Préambule : il y a de la vie dans l'eau ! Pour avoir une biodiversité riche et vivante, il faut des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, estuaires, ...) support de cette biodiversité, en bon état.

Le Sdage Loire-Bretagne, document de planification de la gestion de l'eau, donne les orientations et les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, tant en termes de qualité que de quantité, pour obtenir le bon état des eaux du bassin Loire-Bretagne. Les priorités pour la politique de l'eau sont définies en cohérence avec l'atteinte de ces objectifs. Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne doit servir de support pour renforcer les mesures en faveur de la restauration de la biodiversité.

Le respect de la loi sur l'eau, la mobilisation, le renforcement et le respect à tous niveaux des dispositions réglementaires existantes dans le domaine de l'eau ainsi que l'application des dispositions du Sdage constituent un préalable primordial pour que les objectifs du bon état des masses d'eau soient atteints.

Le programme de mesures décliné à partir de la stratégie nationale biodiversité sera à co-construire avec les acteurs des territoires. Il devra tenir compte des contraintes naturelles, techniques et financière.

1. Assurer une meilleure cohérence des politiques publiques (aménagement, eau, urbanisme, agricole, maritime ...) relatives à la biodiversité. De même, les stratégies portées par les différents acteurs de la biodiversité doivent davantage s'articuler et rechercher une meilleure complémentarité pour accompagner la mise en œuvre d'une feuille de route opérationnelle et partagée sur la biodiversité.
2. Donner de la lisibilité aux futurs porteurs de projets en clarifiant la gouvernance actuelle, en harmonisant les outils et modalités d'intervention, en facilitant l'accès aux financements... au service de l'essor de projets en faveur de la biodiversité.
3. Évaluer les stratégies nationales (et internationales) « Biodiversité » précédentes pour identifier les leviers/ les freins, les facteurs de réussites/de blocage à leur mise en œuvre... ces éléments évaluatifs doivent être portés à la connaissance de tous les acteurs du territoire sous une forme didactique, pragmatique.
4. Former les élus des collectivités territoriales pour une mobilisation efficace des compétences attribuées à celles-ci et un engagement fort dans les projets :
 - ✓ faire connaître les outils de planification, les stratégies nationales, les partenaires techniques et financiers ;
 - ✓ sensibiliser tous les élus aux projets de territoires (Sage, contrats territoriaux, trames verte et bleue,...) pour une meilleure articulation des politiques (urbanisme, développement économique, environnement) ;

- ✓ accompagner la prise de compétences relatives à la Gemapi (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) et communiquer sur la levée de la taxe Gemapi.
5. Concilier les différents usages dans le respect des milieux et de la biodiversité associée. Les acteurs socioprofessionnels (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs, forestiers,...), usagers directs des milieux, doivent être parties prenantes dans la reconquête de la biodiversité. Il faut pour cela s'appuyer sur les instances en place à l'échelle opérationnelle (Commissions locales de l'eau, comité de pilotage d'un contrat territorial,...) et à l'échelle stratégique (comité de bassin, conseil maritime de façade...).
 6. Mieux évaluer et hiérarchiser les pressions locales s'appliquant sur les différents milieux afin de prioriser les actions de préservation ou de restauration à mener et d'optimiser l'utilisation des financements publics. Cette évaluation préalable est particulièrement nécessaire pour les espaces marins et côtiers où les programmes de surveillance sont à développer et les fonctionnalités des écosystèmes sont à mieux comprendre. Les financements dédiés à la connaissance à finalité opérationnelle doivent être pour cela renforcés.
Il faut par ailleurs bancaiser et centraliser les données financières, réglementaires, environnementales, socio-professionnelles... issues des projets mis en œuvre. Cette base de données nationale, accessible à tous, doit permettre d'analyser, de valoriser les retours d'expériences et de nourrir les futurs projets.
 7. Poursuivre la mise en œuvre d'une politique dynamique de réduction des pressions à l'échelle des bassins versants et des masses d'eaux côtières, avec l'ensemble des acteurs territoriaux.
 8. Améliorer la qualité des masses d'eaux côtières par la restauration de la bonne fonctionnalité des écosystèmes marins et de leur biodiversité, très dépendante de l'indispensable amélioration de la qualité des eaux côtières, en particulier par la lutte contre l'eutrophisation, et le maintien d'apports d'eau douce suffisants et équilibrés.
 9. Restaurer les continuités longitudinale et latérale dans une logique d'axe. Les cours d'eau fonctionnels sont à la fois des axes migratoires, des habitats, des milieux nourriciers, des sites de reproduction... pour de nombreuses espèces (faune et flore). Cet objectif de restauration nécessite d'intervenir sur de nombreuses causes de dégradation de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques : destruction d'habitat par la captation de gravières, prolifération d'espèces exotiques envahissantes à partir des berges nues, perte de résilience face au changement climatique, imperméabilisation des fonds de lit par colmatage à cause de particules fines érodées, pollution des eaux par l'arrivée de charges polluantes, migration stoppée à cause des ouvrages, fragmentation des milieux par déconnexion des cours d'eau avec leurs annexes hydrauliques...). Il est proposé de décliner l'objectif de la stratégie communautaire dans nos outils nationaux de planification, à savoir restaurer 25 000km de cours d'eau à écoulement libre en enlevant les ouvrages obsolètes, en ruine et sans usage avéré.
 10. Agir pour la protection des têtes de bassin versant (chevelus de cours d'eau et milieux humides). Les têtes de bassin versant ont un effet cumulé vers l'aval qui leur confère un rôle fondamental et stratégique pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Il est nécessaire de renforcer et d'étendre les mesures de lutte contre l'érosion des sols, de conforter le rôle des zones tampons, de lutter contre la destruction des berges et des ripisylves, de viser la non-destruction et la restauration des milieux humides. Il faut adapter les politiques et principes de gestion (par exemple par le classement des cours d'eau) à la diversité des situations et des enjeux des têtes de bassin versant.
 11. Articuler les enjeux de restauration de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique, sur les espaces de transition (estran, estuaires, ...). Renforcer la résilience de ces espaces de transition est une opportunité de préserver ou restaurer leurs fonctions de nurseries et de nourriceries (bon fonctionnement des estuaires, vasières fonctionnelles, échange avec les zones humides...). Il est proposé de favoriser l'émergence de programmes d'action locaux croisant à la fois les enjeux de l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique (diagnostics, actions de désartificialisation, amélioration des connectivités...).

12. Pour préserver les milieux naturels humides, s'attacher prioritairement à éviter les impacts d'un projet quel qu'il soit (urbain, agricole, industriel) entraînant une dégradation de la qualité environnementale par l'application stricte de la séquence ERC (éviter – réduire - compenser). En complément, une politique ambitieuse de restauration de zones humides, hors compensation, doit être menée.
13. Améliorer la mobilisation de la séquence ERC. Il est proposé d'amener les collectivités à améliorer leur connaissance de leur territoire afin d'anticiper pour mieux maîtriser la compensation (inventaire, hiérarchisation des sites pouvant servir à compenser,...) et à s'assurer de la pérennisation de l'action pour apprécier les bienfaits sur la biodiversité.
14. Agir pour restaurer la fonctionnalité des marais intérieurs, de franges côtières et de l'ensemble des réseaux de canaux. Pour maintenir ces sites ouverts, il faut relancer leur gestion à une échelle cohérente et globale. Il est proposé d'identifier les leviers (animation, financiers, fonciers) capables d'éviter un délaissement de ces sites.
15. S'appuyer sur des outils fonctionnels, mobilisables dans les territoires et participant à la coordination des acteurs (institutionnels, financiers, techniques, usagers,...) autour d'un projet : programme national d'action (PNA), obligations réelles environnementales (ORE), solution fondée sur la nature (SFN), paiements pour services environnementaux (PSE)... Concernant les PNA, il est proposé de réviser la liste des espèces en bénéficiant. Il est également proposé d'explorer la création d'un outil de type PNA mais avec une entrée milieux et non espèce.

Comité de bassin dématérialisé du 3 mai 2021
Consultation à distance du 26 avril (10 h) au 3 mai 2021 (8 h)

LISTE DES VOTANTS

	Collège	Nom	Prénom
1	Parlementaires et collectivités territoriales	ALBERT	Philippe
2	Usagers non économiques	AUBERGER	Eliane
3	Usagers non économiques	AUBERT	Marie-Hélène
4	Usagers économiques	BARANGER	Hélène
5	Etat et établissements publics	BAUDOT	Christian
6	Usagers non économiques	BAYLE	Pierre
7	Usagers non économiques	BEAUDOIN	David
8	Usagers non économiques	BESSIN	Sabine
9	Parlementaires et collectivités territoriales	BLONDET	Jacques
10	Parlementaires et collectivités territoriales	BOCK	François
11	Etat et établissements publics	BOILEAU	Fabien
12	Usagers économiques	BONNEFOUS	Nicolas
13	Etat et établissements publics	BONNEVILLE	Annick
14	Parlementaires et collectivités territoriales	BOTHOREL	Eric
15	Usagers non économiques	BOUVET	Françoise
16	Parlementaires et collectivités territoriales	BRAS	Mona
17	Parlementaires et collectivités territoriales	BRAUD	Christelle
18	Usagers économiques	BROSSIER	Jean-Claude
19	Usagers non économiques	BRUNY	Régine
20	Etat et établissements publics	BUCCIO	Fabienne
21	Parlementaires et collectivités territoriales	BURLOT	Thierry
22	Parlementaires et collectivités territoriales	CHOLLET	Fabrice
23	Usagers économiques	COMBEMOREL	Jean-Paul
24	Usagers non économiques	COUTURIER	Christian
25	Parlementaires et collectivités territoriales	DAFFIX-RAY	Pierrette
26	Usagers économiques	DAVAL	Catherine
27	Usagers économiques	DE BOISSIEU	Bertrand
28	Usagers économiques	DE PAUL	Camille
29	Usagers non économiques	DEGUET	Gilles
30	Usagers économiques	DELATTRE	Flavie
31	Parlementaires et collectivités territoriales	DELMOULY	Véronique
32	Usagers non économiques	DORON	Jean-Paul
33	Usagers économiques	DUBOIS	Marielle
34	Etat et établissements publics	DUCOS	Yves
35	Parlementaires et collectivités territoriales	EL ARRASSE	Abdelmajid
36	Parlementaires et collectivités territoriales	FELIX	Irène
37	Usagers non économiques	FENEON	Stéphanie
38	Parlementaires et collectivités territoriales	FERRAND	Emmanuel
39	Parlementaires et collectivités territoriales	FRECHET	Daniel
40	Parlementaires et collectivités territoriales	GANDRIEAU	James
41	Parlementaires et collectivités territoriales	GARAND	Annabelle
42	Usagers économiques	GARCON	Agnès
43	Usagers économiques	GAULANDEAU	Claude
44	Parlementaires et collectivités territoriales	GERAULT	Laurent
45	Usagers non économiques	GIRAUD	Charline
46	Usagers économiques	GOUIN	Véronique
47	Parlementaires et collectivités territoriales	GRIVOTET	Françoise
48	Parlementaires et collectivités territoriales	GUEUGNEAU	Edith
49	Usagers non économiques	GUILLAUME	Pierre
50	Usagers économiques	GUYON	Didier
51	Parlementaires et collectivités territoriales	HAAS	Betsabée
52	Parlementaires et collectivités territoriales	HAMARD	Marie-Jo
53	Parlementaires et collectivités territoriales	HAUCHECORNE	Bertrand
54	Usagers non économiques	HERILIER	Marie-Jeanne
55	Parlementaires et collectivités territoriales	HERVOCHON	Freddy
56	Parlementaires et collectivités territoriales	JODAR	Christiane
57	Usagers économiques	KERBORIOU	Edwige

58	Parlementaires et collectivités territoriales	KERGUILLEC	Véfa
59	Usagers économiques	LE COAT	Robert
60	Usagers économiques	LE COGUIC	Marjorie
61	Parlementaires et collectivités territoriales	LE FELIC	Anne-Élisabeth
62	Usagers non économiques	LE FERRAND	Maryvonne
63	Usagers économiques	LE GAL	Philippe
64	Usagers non économiques	LE MAIGNAN	Gilbert
65	Parlementaires et collectivités territoriales	LE SAINT	Florence
66	Usagers non économiques	LEGRAND	Marion
67	Usagers non économiques	LEGRET	Denis
68	Etat et établissements publics	LOCQUEVILLE	Bruno
69	Parlementaires et collectivités territoriales	LOSTANLEN	Georges
70	Parlementaires et collectivités territoriales	MAHE	Laurence
71	Usagers non économiques	MARCHEGAY	David
72	Parlementaires et collectivités territoriales	MARTINS	Elmano
73	Parlementaires et collectivités territoriales	MARY	Jean-François
74	Usagers non économiques	MATHYS	Nicolle
75	Usagers économiques	MENIER	Jean-René
76	Usagers économiques	MERY	Yoann
77	Usagers économiques	MILLIERAS	Christophe
78	Parlementaires et collectivités territoriales	MOELO	Didier
79	Parlementaires et collectivités territoriales	MURZI	Lucien
80	Etat et établissements publics	NAVEZ	Marc
81	Usagers économiques	NOYAU	Philippe
82	Parlementaires et collectivités territoriales	ORVAIN	Jérôme
83	Parlementaires et collectivités territoriales	PAGESSE	Pierre
84	Parlementaires et collectivités territoriales	PATEY	Philippe
85	Parlementaires et collectivités territoriales	PAULIC	Claire
86	Parlementaires et collectivités territoriales	PAVILLON	Jean-Paul
87	Usagers économiques	PIERSON	Jean-Paul
88	Usagers non économiques	PIRIOU	Jean-Yves
89	Parlementaires et collectivités territoriales	POINTEREAU	Rémy
90	Etat et établissements publics	PUYRAZAT	Michel
91	Usagers économiques	RAPOSO	Sophie
92	Etat et établissements publics	RIEFFEL	Jean-Noël
93	Parlementaires et collectivités territoriales	RIFFAUD	Samia
94	Parlementaires et collectivités territoriales	RIVET	Michelle
95	Usagers non économiques	RONDEAU	Joseph
96	Usagers non économiques	ROUFFET-PINON	Andrée
97	Usagers économiques	SCHAEPELYNCK	Catherine
98	Usagers économiques	SERVANT	Luc
99	Etat et établissements publics	SPECQ	Bertrand
100	Etat et établissements publics	TAHERI	Françoise
101	Usagers non économiques	TAUFFLIEB	Eric
102	Parlementaires et collectivités territoriales	VACHELARD	Jean-Luc
103	Usagers économiques	VALLEE	Mickaël
104	Usagers économiques	VAURS	Christophe
105	Usagers non économiques	VENDROT	Michel
106	Usagers économiques	VOISIN	Jean-Bernard

190 membres - quorum : 95

Parlementaires et collectivités territoriales	42
Usagers économiques	28
Usagers non économiques	25
État et établissements publics	11
Nombre de votants	106

Nombre de non votants	84
-----------------------	-----------